

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

**Nombre de conseillers :**

- En exercice.....15
- Quorum..... 8
- Présents..... 12
- Votants.....15
- Procurations..... 3

Date de la convocation : 23/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

**PRÉSENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEUC Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier

**PROCURATIONS** : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 13**

**DELIBERATION N° 5**

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :  
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le budget primitif 2024 du budget principal de la commune,  
Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune pour l'exercice 2024 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-2312 : DIVERS		4 290.00 €
D 2158-2312 : DIVERS	4 290.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 290.00 €</b>	<b>4 290.00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré,  
Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
DRIGOUT Jean-Luc*

*Le Maire  
Claude VIDAL*

*Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le .....
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le .....

**3 0 SEP. 2024**

**3 0 SEP. 2024**

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*